

## Le juge Garzón, le Honduras en un seul monde

L'océan atlantique nous sépare, mais l'affaire Garzón confirme l'existence d'un monde unique. L'acharnement contre le juge espagnol à propos de l'enquête qu'il mène sur la répression franquiste est du même ordre que celui auquel doit faire face un Philippin, un Guatémaltèque, un Argentin, un Polonais, un Russe, un Sud-africain ou un Hondurien, dès lors qu'il s'intéresse de près à son histoire tragique.

Manuel Torres Calderón, *ALAI*, Tegucigalpa, 15 avril 2010

Les Espagnols pourront bien interpréter les attaques contre Garzón comme des querelles liées à un contexte interne au pays, cependant, leur juridiction traverse les frontières. Dans le fond, il n'est pas question de la nature de la vérité historique, mais du système actuel qui la manipule et de la nécessité d'établir des procédures de prise de décisions internationales qui permettent de faire face à l'impunité.

Garzón s'oppose à la droite espagnole, et avec elle la droite qui applaudit des deux mains dans le monde entier ; cette droite qui n'a cessé de gagner du terrain en s'appuyant sur un modèle économique, social et politique qui criminalise la mémoire historique pour mieux pouvoir la manipuler à sa guise.

« C'est dans la mémoire que résident, à titre collectif et individuel, les clés de son propre passé et de l'expérience qui permettent de déterminer sa propre attitude et ses engagements moraux » ; cette phrase figure dans le *Manifeste pour une mémoire sans frontières*, que des milliers d'Espagnols sont en train de signer, en soutien au juge Garzón.

Ensevelir le passé, c'est toujours commettre une injustice, non seulement envers les victimes de la répression mais aussi envers les générations futures. Baltasar Garzón a déjà tenté d'ouvrir des procédures judiciaires au Chili et en Argentine, contre l'impunité des *amnisties inconditionnelles* ou des lois de *l'Obéissance dûe* et du *Point final*. Convaincu du principe de justice universelle, Garzón est même venu au Honduras en août 2009 pour avertir les putschistes que les crimes de lèse humanité – homicides, tortures, privation illégale de liberté qualifiée, etc – sont imprescriptibles et impardonnables. Malheureusement, ces avertissements n'ont pas été entendus. Garzón a bien compris que la droite hondurienne est une copie conforme de la droite espagnole, à la différence près qu'au Honduras, elle a les mains libres. Depuis août, la liste des hommes et des femmes assassinés du fait de leur opposition politique aux dictateurs ne cesse de grandir, et aucun juge de la Cour Suprême n'est là pour accompagner les réclamations et les plaintes. Les tribunaux honduriens sont des lieux que le courage et la dignité ont abandonnés.

### APPEL A SIGNATURES, SOUTIEN AU JUGE GARZÓN

Pour avoir, à la demande des familles des victimes, voulu ouvrir une instruction contre le franquisme, ses crimes contre l'humanité : 150.000 disparus dans les fosses communes, 30.000 enfants volés, etc., le juge espagnol Baltasar Garzón est sur le point d'être suspendu de ses fonctions.

Il est poursuivi pour « prévarication » par des groupuscules fascistes, « Mains propres », « Phalange »... relayés par l'appareil judiciaire.

Nous, membres de l'association Ay Carmela de Bordeaux ou sympathisants, nous déclarons solidaires du combat du juge et des familles, et exigeons que la justice espagnole abandonne ces poursuites infondées.

La destitution du juge Garzón hypothèquerait gravement le fonctionnement de la démocratie espagnole et de son système judiciaire.

Si vous approuvez le texte ci-dessous, il vous suffit d'adresser un mél à l'association Ay Carmela Bordeaux en précisant : « Je soutiens le Juge GARZÓN et je suis signataire de la pétition ».

[aycarmela.bordeaux@gmail.com](mailto:aycarmela.bordeaux@gmail.com)



La venue de Garzón à Tegucigalpa, au moment où la répression des putschistes était à son apogée, fut plus un geste solidaire qu'officiel, mais elle nous éclaire aujourd'hui sur la question des « possibilités et des limites de la justice universelle en Espagne, en ce qui concerne les crimes de lèse humanité ».

Garzón a souligné qu'il n'existe pas de petits ou de grands pays dès lors que la violation des droits de l'Homme est en jeu. Il n'est pas question de froides statistiques mais d'êtres humains, et les bourreaux doivent pouvoir être confrontés, tôt ou tard, à la justice universelle.

Le juge l'a déjà prouvé lorsqu'il a ordonné l'arrestation de Augusto Pinochet à Londres. Aujourd'hui, il est attaqué alors qu'il s'attache à rendre justice aux 150.000 victimes mortelles du franquisme, dont beaucoup reposent encore dans des fosses communes. L'argument qui prévaut à son accusation est la loi d'amnistie de 1977 qui exonérait de toute responsabilité pénale ceux qui durant le franquisme avaient commis des délits fondés sur des critères politiques. Garzón soutient qu'aucune amnistie ne peut protéger contre les crimes de lèse humanité. La croisade menée par le juge confirme que du point de vue du pouvoir absolutiste, le Droit s'oppose à la justice, de même que la légalité s'impose à la légitimité.

La réalité de nos pays nous enseigne une fois de plus que le « droit » ne garantit pas la justice ; il devrait en être ainsi, mais il n'en est rien puisque c'est l'inégalité qui prévaut sous couvert de lois valides mais injustes. Et pourtant, tant de gens, dans nos villes et campagnes, sont au dessus des lois. Le « règne de la loi » est une chimère, comme une affiche collée sur un mur vide.

Les efforts de Garzón tentent de réconcilier le droit avec la justice, et la légalité avec la légitimité ; c'est peut être pour cela qu'ils semblent utopiques, mais en aucun cas inutiles. Comme juriste, il est le produit de la société qui l'entoure et de son travail.

Sartre a un jour écrit : « c'est l'histoire qui fait les hommes : elle les choisit, elle les chevauche et les fait mourir sous son aile ». Il avait raison. Les risques auxquels fait face Garzón sont énormes. Le système est encore aujourd'hui tout puissant. Il admet toute présence tant qu'elle ne le contredit pas. Et Garzón, tout au long de sa carrière, ne s'est pas uniquement intéressé aux franquistes, mais également à ETA, à l'Opus Dei et aux corrompus de tous genres. Nombreux sont ceux qu'il n'a pas laissés tranquilles. Les vents ne sont pas favorables à l'indépendance critique, d'autant moins à une époque où actions et hallucinations entretiennent des rapports étroits.

Le temps passe, il faudra un jour mettre l'accent sur la fonction symbolique du travail de Garzón. Il faut savoir qu'en lui exprimant notre solidarité, c'est à nous que nous rendons service. La cause qu'il défend s'applique à des rêves qui tournent au cauchemar, à des pays en guerre, à des moments déchirants, à la douleur et au mutisme. Sa victoire, son apport, réside dans l'accusation qu'il a lancée, pas dans le jugement qui en sortira. De toutes manières, ce ne sont pas les vainqueurs qui écrivent cette histoire.

## **DECLARATION de l'Association « AY CARMELA » et de l'Amicale des Guerrilleros Espagnols en France F.F.I. de la Gironde**

### **Manifestation organisée devant le consulat d'Espagne à Bordeaux, 22 avril 2010**

Le Juge d'instruction espagnol Baltasar Garzón sera jugé pour avoir voulu enquêter sur les crimes du franquisme. Saisi de plaintes d'organisations d'extrême droite, FALANGE ESPAÑOLA y MANOS LIMPIAS, le Tribunal suprême espagnol composé en majorité de juges ayant juré fidélité au Mouvement national Franquiste, a décidé d'asseoir le magistrat sur le banc des accusés pour « prévarication ».

Baltasar Garzón est accusé de s'être déclaré compétent pour instruire le dossier des disparus de la guerre civile et du franquisme en ignorant une loi d'amnistie générale votée en 1977 par le Parlement espagnol.

Comment une loi nationale peut-elle amnistier des crimes contre l'Humanité ? Les crimes contre l'Humanité sont imprescriptibles !

Le droit international considère même que toute entrave à la recherche de « disparus » constitue un délit. Le droit international doit prévaloir ! Comment, un juge au service de la Justice et de la Vérité peut-il être traduit en Justice voire condamné ?

Il y a des familles de 113 000 disparus qui nulle part en Espagne ne peuvent trouver un endroit pour que justice leur soit rendue. Pour que les corps de leurs parents puissent être exhumés puis enterrés dignement !

Plus de deux cents organisations de défense des droits de l'homme et des juristes du monde entier, dont l'ex-procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie Carla del Ponte ont rappelé que le Comité des droits de l'homme de l'ONU avait demandé en 2008 à l'Espagne d'abroger sa loi d'amnistie post-franquiste et de « garantir le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité ».

En la personne du Juge Garzón, l'Espagne peut être fière d'avoir permis l'arrestation du Dictateur Pinochet, elle doit être capable aujourd'hui d'enquêter sur les crimes de sa propre dictature.

Ce n'est pas réouvrir les plaies du passé que de réclamer la Vérité et la Justice, sur les crimes du franquisme. C'est au contraire, cicatriser les blessures et réconcilier la Nation espagnole avec elle-même.

C'est à ce prix que l'Espagne apaisée pourra se tourner fièrement vers son avenir.

**¡VIVA LA REPÚBLICA!**

**Comité Bordeaux Gironde de France-Amérique Latine**  
**16, rue Son-Tay, 33000 Bordeaux**  
**Tél : 05 56 85 27 35**  
**Mél : [contact@fal33.org](mailto:contact@fal33.org)**  
**Site : <http://www.fal33.org>**